



MESSAGE DU MAIRE

Un heureux problème...

Un défi de taille, mais plus qu'intéressant arrive à Saint-Pacôme. De plus en plus, nous recevons des demandes pour l'acquisition de terrain pour de la construction résidentielle avec ou sans les services.

Présentement, à l'intérieure de la Municipalité, il ne reste que sept (7) terrains à vendre avec les services, à des prix variés. Le Conseil municipal va se réunir prochainement pour regarder les possibilités de développement résidentiel à l'intérieur du périmètre urbain actuel. Si des citoyens ont de l'intérêt à vendre des terrains pour de la construction résidentielle, nous vous invitons à nous contacter pour que l'on puisse évaluer toutes les avenues possibles en offrant des choix pouvant répondre aux besoins de nouveaux acquéreurs.

À chaque fois que de nouvelles résidences (nouvelles familles) s'installent chez nous, notre collectivité s'enrichit.

Plus que jamais, soyons fier de ceux qui ont fait de la Municipalité de Saint-Pacôme ce qu'elle est aujourd'hui. Nous possédons une municipalité vivante et dynamique, grâce à des citoyens impliqués et heureux de le faire à travers différents organismes du milieu. Nous n'avons qu'à penser aux 50 ans de la Station Plein air et aux 40 ans du Club de Golf. Ces établissements font partie de notre paysage pour le bien-être des citoyens d'ici et des environs.

J'invite les citoyens qui ont des demandes particulières à me les faire parvenir, avant la préparation du budget, par courrier à mon intention au bureau municipal ou par courrier électronique à mairie-stpacome@bellnet.ca. Je vais m'assurer de faire le suivi auprès de votre conseil municipal dans le but de répondre à vos attentes selon les disponibilités financières.

**PROCHAINE
SÉANCE RÉGULIÈRE
DU CONSEIL
LE MARDI 4 OCTOBRE 2011
À 20H00**

À LIRE CE MOIS-CI :

Message du maire	1
Votre conseil municipal	2
Mot du Directeur général	2
Un peu de civisme	2
Agente de développement	3
Activités à venir	3
Du jardin... à la maison...	4
Club 50 ans et plus	4
Capsule verte	4
Sécurité routière	4
Questionnaire MADA	5-6
Des nouvelles du conseil 7-8-9-10-11	
Nos organismes	12
50 ans de ski	13
Gala du Roman policier	14
Station Plein air	15
Calendrier du mois d'octobre	16

HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00, le vendredi de 9h00 à 12h00

Votre Conseil Municipal



Gervais Lévesque
Maire



Nicholas Ouellet
Siège no 1



Robert Bérubé
Siège no 2



Daniel Jean
Siège no 3



Sylvain Dubé
Siège no 4



Carmelle Fortin
Siège no 5



Jean Santerre
Siège no 6

Directeur général : M. Frédérick Lee

Directrice générale adjointe :

Mme Manon Lévesque

Agente de développement :

Mme Mathilde C. Loiselle

Un mot du Directeur général

Bientôt nous retournerons en procédure pour la collection des taxes impayées de 2010. Si une personne avisée par nos lettres ne procède pas au paiement de ses arriérées, la procédure peut amener un avis de publication dans le journal et une vente de l'immeuble ou du terrain pour lequel les taxes sont en défaut.

Les employés municipaux sur le terrain ne sont pas là pour se faire enguirlander par les citoyens. Si vous avez des sujets sur lesquels vous voulez vous plaindre, je vous rappelle que je suis disponible sur les heures d'ouverture de la municipalité. Il me fera plaisir de discuter avec vous de façon CONSTRUCTIVE sur la façon de régler votre problème. Si toutefois mes réponses ne vous conviennent pas, il y a les séances publiques du conseil le premier mardi de chaque mois.

Les travaux d'aqueduc et d'égout sur la rue de la Pruchière auront lieu au début de l'été 2012.

N'oubliez pas qu'à partir du premier janvier les bacs pour les ordures devront être selon les standards du règlement # 262 adopté au mois de mai dernier. Il vous reste peu de temps pour en commander un, nous effectuerons les réservations encore quelque temps. Par contre, n'attendez pas en octobre pour nous signifier votre besoin.

Il y aura bientôt des travaux de pavage dans certains secteurs de Saint-Pacôme. Nous demandons votre patience.

Finalement sur une note plus positive, je vous souhaite un bel automne. Profitez de ces belles journées pour faire le plein de lumière avant la froide saison.

Un peu de civisme...

- Accélérer de 0 à 80 km/h dans les petites rues de Saint-Pacôme est **inutile et dangereux**. De plus ce genre d'action produit de la pollution auditive ce qui dégrade notre qualité de vie.
- Cette année nous avons remarqué qu'il y avait beaucoup plus de chats en liberté sur notre territoire. Qui dit plus de chat dit plus de chattes et la période des chaleurs qui vient avec. Nous vous rappelons que de faire stériliser vos animaux est une règle de civisme très importante pour notre qualité de vie, mais aussi pour empêcher une surpopulation de certaines espèces.

Des nouvelles de notre agente de développement

Avec l'arrivée de l'automne, les comités et organismes de Saint-Pacôme reprennent en grand leurs activités !

Voici quelques nouvelles de nos comités...

Le comité de développement poursuit son travail de mise en œuvre du plan de développement. Le plan de développement de la Municipalité a été adopté à l'automne 2009 et prendra échéance à l'automne 2014. Les personnes intéressées à le consulter peuvent le faire en se présentant au bureau municipal.

Pour ne nommer que quelques-unes des réalisations du comité depuis 2009, la brigade de la vaisselle a permis d'éliminer presque entièrement la vaisselle jetable des activités tenues à Saint-Pacôme, le programme d'accès à la propriété fut plus populaire que jamais cette année avec un nombre croissant de nouvelles familles et la politique familiale, finalement, est sur le point d'être renouvelée.

Pour l'année à venir, le Comité souhaite concentrer ses efforts sur la mise en valeur des attraits naturels, notamment par la promotion des Fleurons du Québec et de l'adhésion de Saint-Pacôme à l'Association des plus beaux villages du Québec.

Le Comité village en santé, comme mentionné précédemment, s'apprête à conclure le renouvellement de la politique familiale pour 2011 à 2014. Surveillez le prochain Pacômien pour connaître la date officielle du lancement.

J'en profite pour inviter tous ceux et celles qui seraient intéressés à s'impliquer pour réaliser l'un des projets de développement de la Municipalité à communiquer avec moi. Plusieurs beaux défis ont été identifiés dans la politique familiale et nécessiteront votre aide pour voir le jour.

N'oubliez pas de jeter un coup d'œil à la section « Des nouvelles de nos organismes » pour connaître les projets à venir au sein des organismes de Saint-Pacôme.

Mathilde C. Loiselle
Agente de développement
418-852-2356 | develop-stpacome@bellnet.ca

Activités à venir...

Le samedi 24 septembre, à 18 heures, au Club de Golf de Saint-Pacôme se tiendra le Gala du Roman policier.

Le lundi 26 septembre, à 19 heures 30, à la Station Plein Air de Saint-Pacôme, se tiendra l'assemblée générale annuelle de la Station plein air.

Le mercredi 28 septembre, dernière journée pour nous transmettre votre Questionnaire sur la qualité de vie des aînés que vous retrouverez en pages 5 et 6.

Le dimanche 2 octobre, au Centre municipal de Saint-Pacôme, se tiendra le brunch annuel de l'Association des personnes handicapées.

Le mercredi 12 octobre, au Centre municipal de Saint-Pacôme, lors d'un 5 à 7, aura lieu le lancement officiel du livre « Qu'est-ce qu'on mange? Express » suivi d'une conférence sur le cancer du sein ainsi que de l'assemblée générale annuelle du Cercle de Fermières de Saint-Pacôme.

Le mercredi 19 octobre, à 18 heures, au Club de Golf de Saint-Pacôme aura lieu un souper-conférence de l'Arc-en-ciel du cœur.

Le samedi 29 octobre, à 18 heures, à la Station Plein air de Saint-Pacôme, aura lieu le souper Ockterberfest de la Station Plein air.

Automne 2011, Cours de conversation anglaise, au Centre municipal de Saint-Pacôme, niveaux débutant et intermédiaire (séparément), au coût de 25,00\$ chaque leçon de 2 heures, contactez Mme Louise Simard au 418-860-3022



Desjardins
Caisse populaire
de la Rivière Ouelle

GUICHET AUTOMATIQUE
24 HEURES PAR JOUR
7 JOURS PAR SEMAINE

Siège social
7, rue Caron CP 68
St-Pacôme (Québec)
G0L 3X0 (418) 852-2812



Du jardin... À la maison...

Relish aux courgettes (donne 6 pots de 500ml)

12 tasses de courgettes râpées
3 oignons coupés très fins
2 poivrons verts coupés très fins
1 poivron rouge coupé fin
Mettre le tout dans un grand plat et couvrir de gros sel. Laisser reposer 12 heures (toute la nuit). Égoutter et rincer à l'eau froide.

Dans un grand chaudron :
2 ½ tasses de vinaigre
5 tasses de sucre
1 cu. à thé de tuméric
1 cu. à thé de muscade
1 cu. à thé de graine de céleri
poivre noir

Chauffer pour dissoudre le sucre. Ajouter les légumes et cuire 15 minutes.
Empoter très chaud dans des pots stérilisés.

Bonne chance. Cette relish peut accompagner les hot-dog, hamburger, tourtières, etc.

Marie Parent
Cercle de Fermières Saint-Pacôme

Club des 50 ans et plus **Anniversaires du mois d'octobre**

Fernande Lauzier	2 octobre	Louissette Ruest	15 octobre
Lucille Beaulieu	3 octobre	Gilles. E. Lévesque	16 octobre
Robert Tardif	4 octobre	Aline Beaulieu	16 octobre
Léopold Chamberland	5 octobre	Rosaire Thériault	17 octobre
Paul-Émile Charest	5 octobre	Gaétane Dubé	18 octobre
Monique Beaulieu	6 octobre	Denis Croussette	20 octobre
Benoît Royer	9 octobre	Hélène Guy	26 octobre
Camille Lizotte	11 octobre	Carmelle Dumont	27 octobre
Raymonde Boucher	12 octobre	Émilien Gagnon	29 octobre
Gaétan Ouellet	13 octobre	John-Anthony Gibbon	30 octobre



Capsule verte

ABSORBER LA CIRE: S'il reste un léger film gras sur vos meubles frais cirés, répandez un peu de féculé de maïs sur le bois et essuyez avec un chiffon doux, c'est magique.

Sécurité routière



Automobilistes, soyez prudents!

Les zones scolaires sont des zones à risques...

Soyez vigilant en présence d'autobus scolaires. Respectez les panneaux de signalisation et les limites de vitesse.

Le pré-signallement, une nouvelle mesure de sécurité

Les conducteurs d'autobus scolaires doivent maintenant signaler à l'avance leur intention de s'immobiliser.

Cette mesure a pour but de ralentir la circulation devant et derrière les autobus scolaires afin d'éviter les manœuvres brusques de freinage ou d'accélération.

À l'avenir, deux étapes à retenir :

1. Préparez-vous à arrêter lorsque l'autobus scolaire activera ses quatre feux jaunes d'avertissement alternatifs ou, à défaut, ses feux de détresse.
2. Arrêtez complètement votre véhicule à plus de cinq mètres de l'autobus lorsque l'autobus scolaire activera ses feux rouges intermittents et son panneau d'arrêt.

Rappelez-vous...

Dépasser un autobus d'écoliers dont les feux rouges intermittents clignotent entraîne l'accumulation de 9 points d'inaptitude, ainsi qu'une amende variant entre 200 \$ et 300 \$. D'autres frais peuvent s'ajouter au montant de l'amende prévue par le Code de la sécurité routière (contribution au régime d'indemnisation des victimes d'actes criminels [IVAC], frais de greffe, etc.).



Comité village en santé (MADA)
Politique Municipalité amie des aînés

Questionnaire sur la qualité de vie des aînés à Saint-Pacôme

Les personnes de 50 ans et plus souhaitant participer à l'élaboration de la politique Municipalité amie des aînés peuvent le faire en remplissant le petit sondage ci-dessous. Celui-ci permettra au comité d'établir certaines priorités quant au plan d'action pour l'amélioration de la qualité de vie des aînés.

1. Comment qualifieriez-vous votre vie sociale ?

(Cochez ce qui vous représente le mieux)

- Je me sens isolé
- Je m'ennuie
- Ça pourrait être mieux
- Est bien remplie
- Est très active

2. Pratiquez-vous des loisirs ou des activités physiques ?

- Souvent
- À l'occasion
- Rarement
- Jamais

Lesquels : _____

Si jamais ou rarement :

- Par manque d'intérêt ou de temps
- Pas d'endroit pour en pratiquer
- Pas d'activité proposée
- Pour des raisons de santé

Autre : _____

3. Les personnes âgées sont-elles bien acceptées dans votre milieu ? Oui Non

4. Avez-vous songé à quitter Saint-Pacôme au cours des trois dernières années ?

Oui Non Si oui, pourquoi ? : _____

5. Comment qualifieriez-vous l'accès aux services de proximité ? (Poste, caisse populaire, commerces, etc.)

- Facile d'accès
- Moyennement facile d'accès
- Pas accessible

6. Comment qualifieriez-vous l'accès aux soins de santé ?

- Facile d'accès
- Moyennement facile d'accès
- Pas accessible

7. Vous sentez-vous en sécurité à Saint-Pacôme ?

Oui Non Si non, pourquoi ? : _____

8. Êtes-vous intéressés à participer à des activités pour tisser des liens intergénérationnels ?

Oui Non Si oui, de quel type ? _____

Si non, pourquoi ? _____

9. Participeriez-vous à des activités dirigées de type

- Activité de stimulation intellectuelle
- Entraînement physique adapté
- Danse (*Donnez un exemple : _____*)
- Jeux de société
- Comité de lecture ou de réflexion thématique
- Autre : _____

Autres commentaires : _____

Vos commentaires sont précieux
Ils serviront à bonifier les données recueillies et augmenteront la fidélité de la consultation

**Veillez retourner votre questionnaire à la Municipalité de Saint-Pacôme au plus tard le
mercredi**

28 septembre 2011, au 27, rue Saint-Louis, Saint-Pacôme, G0L 3X0

Vous pouvez également le faire parvenir à l'un des membres du comité Municipalité amie
des aînés :

*Mme Étienne Thériault, Mme Raymonde Boucher, M. René Dubé, Mme Liette Grand-Maison, Mme
Carmelle Fortin, M. Pierre Grand-Maison, Mme Noëlla Milliard, M. Michel Gagnon,
Mme Lucile Lavoie.*

DES NOUVELLES DE VOTRE CONSEIL

Réunions des 5 et 19 juillet, 2 et 24 août 2011

192.07.11 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour de la séance régulière du 5 juillet 2011 soit accepté tel que présenté.

193.07.11 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 7 JUIN 2011

Il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la réunion du 7 juin 2011 soit adopté tel que présenté.

195.07.11 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 263 DÉCRÉTANT LA FERMETURE D'UNE PORTION DE LA ROUTE 230

ATTENDU QU'une partie de la route 230 en la Municipalité de Saint-Pacôme a été relocalisée, il y a de cela plusieurs années;

ATTENDU QUE cette portion de route a été remise à la Municipalité de Saint-Pacôme par le Ministère des Transports du Québec;

ATTENDU QU'il est nécessaire et dans l'intérêt de tous les propriétaires concernés et de la municipalité de fermer cette portion de l'ancienne route 230;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné par le conseiller, M. Daniel Jean, lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenu le 7 juin 2011;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que ledit conseil ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

La fermeture de cette portion de l'ancienne route 230 située entre les lots numéro quatre millions trois cent vingt et un mille cent soixante-dix-neuf (4 321 179) et quatre millions trois cent vingt et un mille cent quatre-vingt-un (4 321 181) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Kamouraska.

ARTICLE 3

La Municipalité de Saint-Pacôme est autorisée à remettre aux propriétaires concernés cette partie de la route, soit l'assiette de la portion de l'ancienne route 230 abolie, conformément à l'article 739 du Code municipal et que le maire et le directeur général soient autorisés à effectuer les transactions requises pour remettre aux propriétaires concernés.

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE AVEC ROGERS SANS-FIL

Ce point est remis à une réunion ultérieure.

196.07.11 DON, INONDATIONS EN MONTÉRÉGIE

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des Municipalités (FQM) fait appel à la solidarité de l'ensemble des municipalités pour qu'elles viennent en aide aux victimes des zones inondées de la Montérégie;

ATTENDU QUE devant l'ampleur du sinistre qui a duré depuis plus d'un mois, le président de la FQM estime que le milieu municipal doit serrer les coudes et faire preuve de solidarité;

ATTENDU QUE conformément à la résolution adoptée par son conseil d'administration, la FQM offre son entière collaboration au Ministère de la Sécurité publique de manière à permettre d'aider toutes les municipalités affectées à se remettre rapidement de ce sinistre;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents de contribuer pour un montant de sept cent cinquante dollars (750,00 \$) pour venir en aide aux victimes des zones inondées de la Montérégie.

197.07.11 DEMANDE DE FINANCEMENT – 5 À 7 RECONNAISSANCES DES BÉNÉVOLES DU KAMOURASKA

ATTENDU QUE la SADC du Kamouraska, le CLD du Kamouraska et le CSSS organisent conjointement avec la municipalité hôte un 5 à 7 des bénévoles du Kamouraska;

ATTENDU QUE la Municipalité hôte du 5 à 7 reconnaissances des bénévoles du Kamouraska a été déterminée lors d'un tirage au sort, et que la Municipalité de Saint-Pacôme s'est vu décerner le titre de municipalité hôte;

ATTENDU QUE ce 5 à 7 se tiendra en octobre sous le thème « Mobilisons la relève » et que seront présents pour chacune des municipalités du Kamouraska, un (1) représentant du conseil municipal, deux (2) représentants du comité de développement, l'agent(e) de développement ainsi que deux (2) représentants de l'organisme récompensé;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser l'agente de développement, Mme Mathilde Loiselle, à adresser une demande de financement à notre député provincial, M. André Simard, pour le 5 à 7 reconnaissance des bénévoles du Kamouraska.

198.07.11 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – SOCIÉTÉ DU ROMAN POLICIER DE SAINT-PACÔME

ATTENDU QUE la Société du roman policier de Saint-Pacôme procèdera, pour la dixième (10^e) année consécutive, à la remise du prix St-Pacôme et des prix de la rivière Ouelle;

ATTENDU QUE la participation de la Municipalité de Saint-Pacôme est essentielle à la réussite de ce gala et à la remise des prix;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme jouit d'une très grande visibilité lors de ce gala;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à la majorité des

membres présents d'accorder une commandite de trois mille dollars (3 000,00 \$) à la Société du Roman policier de Saint-Pacôme pour la tenue de son dixième (10^e) gala en commanditant le prix Saint-Pacôme à titre de commanditaire officiel.

199.07.11 CRÉATION D'UNE RÉGIE POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Onésime, Saint-Gabriel, Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Saint-Pacôme et Rivière-Ouelle se sont rencontrées à plusieurs reprises afin d'étudier la faisabilité de la création d'une régie intermunicipale pour la cueillette des matières résiduelles;

ATTENDU QU'elles se sont montrées intéressées par la création d'une régie afin de maximiser le transport des matières résiduelles sur leurs territoires;

ATTENDU QU'il y a lieu de croire que des économies monétaires sont possibles pour l'ensemble des contribuables des cinq municipalités participantes;

ATTENDU QUE les coûts de projet projetés sont établis en fonction d'une participation totale des cinq municipalités impliquées;

ATTENDU QUE les municipalités sont en accord pour obtenir une réglementation unique pour l'ensemble des municipalités participantes;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Saint-Pacôme accepte la création d'une régie intermunicipale pour la cueillette des matières résiduelles et est en accord avec les orientations et conditions suivantes :

- Le nom de la Régie est : « Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska Ouest »;
- Le nombre de délégués et la tenue d'un vote : le nombre de voix, au nombre de 5, est réparti comme suit :
 - Délégué de la municipalité de Saint-Pacôme : 1
 - Délégué de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant : 1
 - Délégué de la municipalité de Rivière-Ouelle : 1
 - Délégué de la municipalité de Saint-Onésime : 1
- Délégué de la paroisse Ste-Anne-de-la-Pocatière : 1
- L'objet de la régie est l'organisation, l'achat des immobilisations, l'opération et l'administration du service de gestion des matières résiduelles qui desservira le territoire des municipalités participantes et, à l'occasion, celui de municipalités avoisinantes s'il y a lieu.
- Les revenus et dépenses de la Régie ainsi que le partage de son actif et de son passif découlant de l'application de l'entente ou lorsque celle-ci prend fin sont répartis entre les municipalités participantes de la façon suivante : 33 et 1/3 % suivant la richesse foncière uniformisée respective (telle que reconnue annuellement par la MRC de Kamouraska), 33 et 1/3 % suivant la population respective (telle qu'elle apparaît au décret publié annuellement en vertu de la Loi sur l'organisation territoriale municipale) et 33 et 1/3

% du tonnage annuel respectif de toutes les matières résiduelles (ordures, récupération, matières putrescibles) des municipalités parties à l'entente;

- Dès lors que la Régie sera légalement constituée, chaque municipalité participante devra avoir une réglementation uniforme en vigueur sur son territoire. Chaque municipalité sera responsable de la surveillance de l'application de cette réglementation. Elle pourra, si elle le juge à propos, à des fins d'harmonisation ou de clarification, proposer à la Régie de demander à une autre municipalité de modifier la réglementation applicable sur son territoire.
- La présente entente aura une durée de quatre ans à compter de la date de la publication dans la Gazette officielle du Québec d'un avis du décret par lequel le ministre des Affaires municipales et des Régions a approuvé la constitution de la Régie. Par la suite elle se renouvellera automatiquement par périodes successives de quatre ans, à moins que l'une des municipalités participantes n'informe les autres municipalités participantes, par courrier recommandé ou certifié, de son intention d'y mettre fin. Cet avis devra être donné au moins six mois avant l'expiration du terme initial ou de toute période de renouvellement.

L'entente est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Le maire, M. Gervais Lévesque et le directeur général, M. Frédéric Lee, sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité cette résolution et l'entente de la régie

200.07.11 ÉTUDE DES SOUMISSIONS DE FINANCEMENT – ACHAT DU TRACTEUR NEW HOLLAND

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues pour le financement du nouveau tracteur New Holland.

Soumissionnaires	Mensuel avec taxes	Mise de fonds	Taux	Durée mois	Charge totale
Diane Parent	1 999.38\$	- \$	Inconnu	60	119 962.80\$
Groupe GFL	1 900.27\$	- \$	6.79%	60	114 016.20\$
Financement CB inc.	2 200.12\$	8 700.00\$	9.25%	48	114 305.76\$
Financement CB inc.	1 828.50\$	8 700.00\$	9.25%	60	118 410.00\$
Financement CB inc.	2 019.20\$	1 772.39\$	9.15%	60	122 924.39\$

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'offre de Groupe GFL au montant de cent quatorze mille seize dollars et vingt cents (114 016.20 \$).

201.07.11 PROJET DE RÉFECTION DE LA PATINOIRE MUNICIPALE

ATTENDU QUE les bandes de la patinoire municipale sont dans un mauvais état;

ATTENDU QU'une analyse des coûts a été faite selon les matériaux qui seront utilisés;

Bois ordinaire	3 766,70 \$
Bois traité	4 640,55 \$
Veneer ¾	3 825,00 \$

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents de procéder à la réfection de la patinoire municipale avec du bois traité.

202.07.11 TECHNICIEN EN LOISIRS – OUVERTURE DE POSTE

ATTENDU le départ de M. Martin Couture, technicien en loisirs intermunicipal;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme est favorable à ce que le poste de technicien en loisirs intermunicipal soit comblé;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents de procéder à l'affichage du poste de technicien en loisirs intermunicipal, et ce, conditionnellement à l'acceptation des municipalités de Saint-Gabriel-Lalemant et Mont-Carmel.

203.07.11 DEMANDE D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ – MME CAROLINE MARCIL ET M. SÉBASTIEN ROSS

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004;

ATTENDU QUE le Programme d'accès à la propriété a été modifié par la résolution 065.02.05 à la réunion spéciale du 16 février 2005;

ATTENDU QUE Mme Caroline Marcil et M. Sébastien Ross ont pris possession de la propriété sise au 5, rue Chamberland le 4 juin 2011;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder l'admissibilité de Mme Caroline Marcil et M. Sébastien Ross au programme pacômien d'accès à la propriété.

204.07.11 DEMANDE D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ – MME MARYLÈNE PELLETIER ET M. PIERRE DIONNE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004;

ATTENDU QUE le Programme d'accès à la propriété a été modifié par la résolution 065.02.05 à la réunion spéciale du 16 février 2005;

ATTENDU QUE Mme Marylène Pelletier et M. Pierre Dionne ont pris possession de la propriété sise au 22, rue Pelletier le 14 avril 2011;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder l'admissibilité de Mme Marylène Pelletier et M. Pierre Dionne au programme pacômien d'accès à la propriété.

205.07.11 DEMANDE D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ – MME MARIJO COUTURIER-DUBÉ ET M. ÉRIC MIVILLE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004;

ATTENDU QUE le Programme d'accès à la propriété a été modifié par la résolution 065.02.05 à la réunion spéciale du 16 février 2005;

ATTENDU QUE Mme Marijo Couturier-Dubé et M. Éric Miville ont pris possession de la propriété sise au 13, Côte-des-Chats le 6 juin 2011;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder l'admissibilité de Mme Marijo Couturier-Dubé et M. Éric Miville au programme pacômien d'accès à la propriété

206.07.11 DEMANDE D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ – MME NATHALIE THÉRIAULT ET M. ROBIN THÉRIAULT

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004;

ATTENDU QUE le Programme d'accès à la propriété a été modifié par la résolution 065.02.05 à la réunion spéciale du 16 février 2005;

ATTENDU QUE Mme Nathalie Thériault et M. Robin Thériault ont pris possession de la propriété sise au 103, rue Galarnau le 10 janvier 2011;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder l'admissibilité de Mme Nathalie Thériault et M. Robin Thériault au programme pacômien d'accès à la propriété

207.07.11 DEMANDE D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ – MME JOSIE QUINN ET M. GUILLAUME BOURGELAS

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004;

ATTENDU QUE le Programme d'accès à la propriété a été modifié par la résolution 065.02.05 à la réunion spéciale du 16 février 2005;

ATTENDU QUE Mme Josie Quinn et M. Guillaume Bourgelas ont pris possession de la propriété sise au 342, boul. Bégin, le 3 juin 2011;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder l'admissibilité de Mme Josie Quinn et M. Guillaume Bourgelas au programme pacômien d'accès à la propriété

208.07.11 COMMANDITE DU CLUB DE GOLF DE SAINT-PACÔME – MODIFICATION À LA RÉSOLUTION NUMÉRO 144.05.11

ATTENDU QUE le Club de Golf St-Pacôme fête cette année ses 40 ans d'existence;

ATTENDU QUE le Club de Golf St-Pacôme nous offre la possibilité de nous associer à leurs fêtes en devenant un partenaire majeur;

ATTENDU le nombre de bénévoles qui ont travaillé depuis plus de 40 ans à la réalisation de ce Club de Golf;

ATTENTU l'importance socio-économique et touristique que représente le Club de Golf;

ATTENDU QU'il y a plus de treize (13) emplois permanents saisonniers et entre dix (10) et quinze (15) emplois occasionnels;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents, que pour les 40 ans du Club de Golf St-Pacôme, la Municipalité de Saint-Pacôme contribue pour un montant de mille dollars (1 000,00 \$) et que cette résolution remplace la résolution numéro 144.05.11.

209.07.11 ACHAT D'UN RÉFRIGÉRATEUR

ATTENDU QU'un réfrigérateur de la cuisine du Centre municipal n'est plus fonctionnel;

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QU'un réfrigérateur soit acheté de M. Martin Pelletier au montant de deux mille dollars (2 000,00 \$) pour la cuisine du Centre municipal;

QUE le coût de l'achat soit réparti de la façon suivante : Municipalité de Saint-Pacôme 1000,00 \$, Cercle de fermières 500,00 \$, Club des 50 ans et plus 500,00 \$.

210.07.11 LES ARCHITECTES CORRIVEAU, GIRARD ET ASSOCIÉS

ATTENDU QUE la fenestration du Centre municipal est à refaire;

ATTENDU QUE Les Architectes Corriveau, Girard et Associés nous offrent ses services professionnels en architecture pour la préparation des documents de réalisation touchant le remplacement de la fenestration du Centre municipal;

ATTENDU QUE Les Architectes Corriveau, Girard et associés nous propose des frais d'honoraires de cinq mille neuf cents dollars (5 900,00 \$) détaillés comme suit : relevés et mise en plan mille deux cent dollars (1 200,00 \$), plans et devis et services durant l'appel d'offres deux mille six cents dollars (2 600,00 \$) et la surveillance des travaux deux mille cent dollars (2 100,00 \$);

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'offre de services professionnels en architecture proposée par Les Architectes Corriveau, Girard et associés au montant de cinq mille neuf cents dollars (5 900,00 \$) pour le projet de remplacement de la fenestration du Centre municipal de Saint-Pacôme.

211.07.11 FONDATION ÉCOLE POLYVALENTE LA POCATIÈRE – DEMANDE DE COMMANDITE

ATTENDU QUE la Fondation de l'École Polyvalente La Pocatière est une corporation sans but lucratif fondée en mars 2005, ayant pour objectif prioritaire d'aider leur école à atteindre ses objectifs de réussite éducative auprès des jeunes qui la fréquentent;

ATTENDU QUE la Fondation de l'École Polyvalente La Pocatière désire s'impliquer dans les domaines pédagogique, sportif et culturel et favoriser les voyages humanitaires à l'étranger auprès des élèves ainsi qu'à verser une des quatre (4) bourses d'excellence décernée à un élève finissant de l'école lors du Gala Pléiade de fin d'année;

ATTENDU QUE pour les aider à réaliser leurs objectifs, un tournoi de golf annuel est organisé pour la sixième année (6^e) consécutive, le samedi 17 septembre prochain au Club de golf de Saint-Pacôme au coût de soixante-quinze dollars (75,00 \$) par personne;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'inscrire deux (2) personnes au tournoi de golf de la Fondation École Polyvalente La Pocatière au coût de soixante-quinze dollars (75,00 \$) par personne.

212.07.11 DÉCÈS DE M. ROCH SANTERRE – SYMPATHIE À MME JEANINE GAGNON SANTERRE

ATTENDU le décès de M. Roch Santerre;

ATTENDU QUE M. Roch Santerre a été conseiller municipal pendant plus de vingt (20) ans;

ATTENDU QU'il est le père de M. Jean Santerre, conseiller municipal;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'offrir nos plus sincères condoléances aux familles Santerre et Gagnon.

213.07.11 LIMITE DE VITESSE – RANG DE LA CANELLE

ATTENDU QUE le conseil municipal désire fixer la limite de vitesse à 50km/h dans le rang de la Canelle;

Il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents qu'un règlement soit adopté afin de déterminer la limite de vitesse à appliquer dans le rang de la Canelle.

215.07.11 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 19 juillet 2011 soit accepté tel que présenté.

216.07.11 MODIFICATION À APPORTER AU RÈGLEMENT NUMÉRO 261 – PORTANT SUR LE PROLONGEMENT DES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT, RUE DE LA PRUCHIÈRE

ATTENDU QUE lors de la tenue d'une séance régulière du conseil municipal le 3 mai 2011, le règlement numéro 261 portant sur le prolongement des services d'aqueduc et égout, rue de la Pruchière, a été adopté;

ATTENDU QUE le MAMROT exige que des corrections soient apportées au règlement pour obtenir son approbation;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents que :

L'ARTICLE 1 soit modifié comme suit :

Le conseil municipal est autorisé à exécuter ou à faire exécuter des travaux de collecte des eaux usées sur une longueur approximative de trois cents (300) mètres linéaires, la mise en place d'une conduite d'eau sur une longueur de trois cents (300) mètres linéaires, la construction des entrées de service d'égout domestique, la réfection complète de la structure de la chaussée d'une partie de la rue de la Pruchière sur une longueur approximative de trois cent cinquante (350) mètres; **tel que plus amplement détaillé à l'estimation des coûts produite par M. Frédérick Lee, directeur général, le 16 mai 2011, jointe à la présente comme étant l'Annexe A pour en faire partie intégrante.**

L'ARTICLE 4 est remplacé par le suivant :

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de trois cent cinquante mille dollars (350 000,00 \$) remboursable sur vingt (20) ans.

218.08.11 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour de la séance régulière du 2 août 2011 soit accepté tel que présenté.

219.08.11 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2011

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2011 soit adopté tel que présenté.

220.08.11 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 JUILLET 2011

Il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 juillet 2011 soit adopté tel que lu et présenté.

222.08.11 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 259 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

NUMÉRO 57 AFIN DE PERMETTRE LES GARAGES TEMPORAIRES UNIQUEMENT DU 15 OCTOBRE AU 30 AVRIL DANS LES COURS LATÉRALES ET ARRIÈRE

ATTENDU les pouvoirs attribués par la Loi à la Municipalité de Saint-Pacôme ;

ATTENDU QU'un règlement de zonage est actuellement applicable au territoire de la Municipalité et qu'il est opportun d'apporter certaines modifications à ce règlement ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné par le conseiller, M. Sylvain Dubé, lors de la session régulière de notre conseil municipal le 5 octobre dernier ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le présent règlement portant le numéro 259 est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement

ARTICLE 2 Le règlement de zonage numéro 57 est modifié par le remplacement du 10e paragraphe du 1^{er} alinéa du sou article 4.2.2.2 par ce qui suit :

Les garages privés permanents et temporaires conformément aux dispositions du présent règlement.

Les garages temporaires seront autorisés seulement entre le 15 octobre et le 30 avril ;

ARTICLE 3 Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

ACCEPTATION DE LA SOUMISSION – ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER

Ce point est reporté à une réunion ultérieure.

223.08.11 ADOPTION DE LA RÉVISION BUDGÉTAIRE 2011 – OFFICE D'HABITATION DE SAINT-PACÔME

Il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la révision budgétaire 2011 de l'Office municipal d'habitation tel que présenté ci-dessous :

REVENUS	46 061 \$
DÉPENSES	
Administration	9 496 \$
Conciergerie et entretien	10 899 \$
Énergie, taxes, assurance et sinistres	25 805 \$
Remplacement, améliorations et modernisation	11 700 \$
Financement	40 057 \$
Services à la clientèle	2 955 \$
Total des dépenses	100 912 \$
DÉFICIT	
Partage du déficit :	54 851 \$
SHQ : 90%	49 366 \$
Municipalité : 10%	5 485 \$

224.08.11 APPUI À L'ENSEMBLE DES ORGANISMES DE BASSINS VERSANTS DU QUÉBEC ET AU REGROUPEMENT DES ORGANISMES DE BASSINS VERSANTS DU QUÉBEC

ATTENDU l'adoption de la Politique nationale de l'eau en 2002 qui propose comme l'un des grands principes de l'eau, la gestion durable, intégrée et avec efficacité, équité et transparence ;

ATTENDU les principes nouveaux de gestion de la Politique nationale de l'eau qui stipule que « L'eau sera gérée de manière intégrée et non de manière sectorielle », que « La gestion sera territoriale,

appuyée sur le leadership local et régional des acteurs, mais selon le bassin versant qui devient alors la référence géographique pour la prise en compte globale des usages et des plans d'action », que « L'approche sera participative », que « La concertation sur les enjeux et les actions de même que la conciliation des intérêts conflictuels seront les outils à la base des décisions » ;

ATTENDU la première orientation de la Politique nationale de l'eau qui propose de « Réformer la gouvernance de l'eau » et les engagements qui y sont rattachés : « Mettre en place la gestion par bassin versant », « Instaurer des instruments économiques pour la gouvernance, redevances de prélèvements et de rejets » ;

ATTENDU l'adoption en 2009 de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection qui confirme le statut juridique de l'eau et qui reconnaît la gestion intégrée et concertée de l'eau par bassins hydrographiques ;

ATTENDU les ressources financières accordées aux organismes de bassins versants depuis 2002, soit 65 000 \$ entre 2002 et 2009 et une moyenne de 125 000 \$ depuis 2009, qui ne représentent que 1,63 % du 1,04 milliard alloué de 2003 à 2008 par le gouvernement pour la gestion de l'eau par bassin versant ;

ATTENDU l'absence de Plan d'action de la gestion intégrée des ressources en eau pour la mise en œuvre des 57 engagements de la Politique nationale de l'eau ;

ATTENDU l'absence de programmes de financement pour la promotion, la mise en œuvre et le suivi des actions découlant des Plans directeurs de l'eau des organismes de bassins versants ;

ATTENDU le nombre très important d'acteurs de l'eau qui doivent se concerter dans chacune des zones hydrographiques ;

ATTENDU l'étendue territoriale très importante des zones hydrographiques ;

ATTENDU les ressources humaines et financières importantes qui sont nécessaires pour accomplir la totalité de la mission, soit élaborer, mettre à jour un Plan directeur de l'eau, le promouvoir et en suivre la mise en œuvre, tout cela annuellement pour l'ensemble d'une zone hydrographique conformément à la convention qui lie le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ;

ATTENDU la nécessité de conserver l'expertise des organismes de bassins versants qui œuvrent à la gestion intégrée des ressources en eau ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents :

DE soutenir l'ensemble des organismes de bassins versants du Québec et le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec dans leurs demandes concernant :

l'obtention d'un financement statutaire annuel de 350 000 \$ par OBV dans le cadre d'une convention sur 5 ans dont le montant est indexé annuellement ;

par principe d'équité, la mise sur pied d'un portefeuille d'un montant de 4 M\$ disponibles aux OBV présentant des caractéristiques territoriales particulières et qui respectent les critères d'attribution qui seront déterminés préalablement en collaboration avec le MDDEP ;

la mise sur pied de nouveaux programmes de financement permettant aux acteurs (MRC, municipalités, usagers économiques et groupes associatifs) d'être des partenaires pour la mise en œuvre des actions des Plans directeurs de l'eau.

225.08.11 DÉVELOPPEMENT RUE **PAQUET – RUE OUELLET**

ATTENDU QUE M. Raymond Ouellet a effectué les travaux de préparation de l'assiette de rue ;

ATTENDU QUE les endroits où se feront les canaux d'irrigation doivent être déterminés avant que la structure de rue ne soit faite ;

ATTENDU QU'Hydro-Québec désire faire le montage de la ligne électrique dans ce secteur et que les niveaux doivent être connus ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le directeur général, M. Frédéric Lee, à faire la demande afin d'obtenir les services d'un ingénieur pour la réalisation des plans et devis pour la réalisation des structures de rue et d'irrigation de la chaussée dans le développement domiciliaire du secteur des rues Paquet et Ouellet.

226.08.11 SYMPOSIUM DE PEINTURE **DU KAMOURASKA – SOUPER DE** **FERMETURE EN 2012**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a un intérêt à tenir le souper de fermeture du symposium de peinture du Kamouraska en 2012 ;

ATTENDU QU'un évènement d'une telle envergure offrirait à notre Municipalité une grande visibilité ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents de demander à l'organisation du Symposium de peinture du Kamouraska que le souper de fermeture en 2012 se tienne dans la Municipalité de Saint-Pacôme.

227.08.11 MANDAT MRC DE **KAMOURASKA – MODIFICATION AU PLAN** **DE ZONAGE**

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents de demander à la MRC de Kamouraska une modification au plan de zonage afin de créer une nouvelle zone à même la zone RA1, plus spécifiquement sur les lots 4 320 483, 4 320 484 et 4 320 485, tel que spécifié sur le plan en annexe, dans le but d'autoriser un nouvel usage.

228.08.11 CRÉATION D'UNE RÉGIE **POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES** **RÉSIDUELLES**

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Onésime, Saint-Gabriel, Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Saint-Pacôme et Rivière-Ouelle se sont rencontrées à plusieurs reprises afin d'étudier la faisabilité de la création d'une régie intermunicipale pour la cueillette des matières résiduelles ;

ATTENDU QU'elles se sont montrées intéressées par la création d'une régie afin de maximiser le transport des matières résiduelles sur leurs territoires ;

ATTENDU QU'il y a lieu de croire que des économies monétaires sont possibles pour l'ensemble des contribuables des cinq municipalités participantes ;

ATTENDU QUE les coûts projetés sont établis en fonction d'une participation totale des cinq municipalités impliquées ;

ATTENDU QUE les municipalités sont en accord pour appliquer une réglementation unique pour l'ensemble des municipalités participantes ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Saint-Pacôme accepte la création d'une régie intermunicipale pour la cueillette

des matières résiduelles et est en accord avec les orientations et conditions suivantes :

- Le nom de la Régie est : « Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska Ouest » ;
- Le nombre de délégués et la tenue d'un vote : le nombre de voix, au nombre de 5, est réparti comme suit :
- Délégué de la municipalité de Saint-Pacôme : 1
- Délégué de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant : 1
- Délégué de la municipalité de Rivière-Ouelle : 1
- Délégué de la municipalité de Saint-Onésime : 1
- Délégué de la paroisse Ste-Anne-de-la-Pocatière : 1

L'objet de la régie est l'organisation, l'achat des immobilisations, l'opération et l'administration du service de gestion des matières résiduelles qui desservira le territoire des municipalités participantes et, à l'occasion, celui de municipalités avoisinantes s'il y a lieu.

- Les revenus et dépenses de la Régie ainsi que le partage de son actif et de son passif découlant de l'application de l'entente ou lorsque celle-ci prend fin sont répartis entre les municipalités participantes de la façon suivante : 33⅓ % suivant la richesse foncière uniformisée respective (telle que reconnue annuellement par la MRC de Kamouraska), 33⅓ % suivant la population respective (telle qu'elle apparaît au décret publié annuellement en vertu de la Loi sur l'organisation territoriale municipale) et 33⅓ % du tonnage annuel respectif de toutes les matières résiduelles (ordures, récupération, matières putrescibles) des municipalités parties à l'entente ;
- Dès lors que la Régie sera légalement constituée, chaque municipalité participante devra avoir un règlementation uniforme en vigueur sur son territoire. Chaque municipalité sera responsable de la surveillance de l'application de cette réglementation. Elle pourra, si elle le juge à propos, à des fins d'harmonisation ou de clarification, proposer à la Régie de demander à une autre municipalité de modifier la réglementation applicable sur son territoire.
- La présente entente aura une durée de cinq (5) ans à compter de la date de la publication dans la Gazette officielle du Québec d'un avis du décret par lequel le ministre des Affaires municipales et des Régions a approuvé la constitution de la Régie. Par la suite elle se renouvellera automatiquement par périodes successives de cinq ans, à moins que l'une des municipalités participantes n'informe les autres municipalités participantes, par courrier recommandé ou certifié, de son intention d'y mettre fin. Cet avis devra être donné au moins six mois avant l'expiration du terme initial ou de toute période de renouvellement.

L'entente est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Le maire, M. Gervais et le directeur général, M. Frédéric Lee, sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité cette résolution et l'entente de la régie

Cette résolution remplace la résolution numéro 199.07.11 adoptée antérieurement.

229.08.11 DEMANDE D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ – MME JOHANNE VOYER ET M. RUDY BÉLANGER

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004;

ATTENDU QUE le Programme d'accès à la propriété a été modifié par la résolution 065.02.05 à la réunion spéciale du 16 février 2005;

ATTENDU QUE Mme Johanne Voyer et M. Rudy Bélanger ont pris possession de la propriété sise au 111, rue Galarneau le 25 juillet 2011;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder l'admissibilité de Mme Johanne Voyer et M. Rudy Bélanger au programme pacômien d'accès à la propriété.

230.08.11 DEMANDE D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ – M. GUY PERREAULT

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004;

ATTENDU QUE le Programme d'accès à la propriété a été modifié par la résolution 065.02.05 à la réunion spéciale du 16 février 2005;

ATTENDU QUE M. Guy Perreault a pris possession de la propriété sise au 147, du Faubourg le 11 juillet 2011;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder l'admissibilité de M. Guy Perreault au programme pacômien d'accès à la propriété.

231.08.11 DEMANDE D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ – MME FRANCE DRAPEAU

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004;

ATTENDU QUE le Programme d'accès à la propriété a été modifié par la résolution 065.02.05 à la réunion spéciale du 16 février 2005;

ATTENDU QUE Mme France Drapeau a pris possession de la propriété sise au 17, rue du Domaine le 6 juillet 2011;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder l'admissibilité de Mme France Drapeau au programme pacômien d'accès à la propriété.

232.08.11 DEMANDE D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ – MME CHANTALE LAVIGNE ET M. YVES LÉVESQUE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004;

ATTENDU QUE le Programme d'accès à la propriété a été modifié par la résolution 065.02.05 à la réunion spéciale du 16 février 2005;

ATTENDU QUE Mme Chantale Lavigne et M. Yves Lévesque ont pris possession de la propriété sise au 8, rue du Domaine le 1 janvier 2010;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder l'admissibilité de Mme Chantale Lavigne et M. Yves Lévesque au programme pacômien d'accès à la propriété.

233.08.11 ACHAT D'UNE POMPE ÉLECTRIQUE 12 VOLTS – ARROSAGE DES FLEURS

ATTENDU QUE de nombreuses plaintes nous parviennent de la part des citoyens(nes) de notre Municipalité concernant le bruit causé par le tracteur et la génératrice lors de l'arrosage matinal de nos fleurs;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que le directeur général, M. Frédérick Lee, soit autorisé à faire l'achat d'une pompe électrique 12 volts afin que l'arrosage des fleurs puisse se faire avec le camion afin de réduire le bruit.

235.08.11 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 24 août 2011 soit accepté tel que présenté.

236.08.11 CHOIX D'UNE FIRME D'INGÉNIEUR DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SUR LA RUE DE LA PRUCHIÈRE

ATTENDU QUE lors de la tenue d'une séance régulière du conseil municipal le 3 mai 2011, le règlement numéro 261 portant sur le prolongement des services d'aqueduc et égout, rue de la Pruchière, a été adopté;

ATTENDU QUE le MAMROT a approuvé le règlement numéro 261 le 28 juillet 2011;

ATTENDU QUE les appels d'offres sous invitation ont été envoyés aux firmes Genivar de Rivière-du-Loup, Roche de Montmagny et BPR de Rimouski;

ATTENDU QU'UN comité composé de trois membres a effectué l'analyse des soumissions en fonction de critères établis dans l'appel d'offres et que les soumissionnaires éventuels étaient au courant desdits critères;

ATTENDU QUE les résultats de l'analyse se résument comme suit, et que la firme ayant le plus haut pointage est recommandée par le comité de sélection :

FIRMES	ÉVALUATION	PRIX	POINTAGE
Genivar inc.	88.33	56 500.00 \$	24.48
Roche Ltée.	87.34	26 000.00 \$	52.82
BPR - Infrastructure	83.34	38 728.00 \$	34.43

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents accepter la soumission de la firme Roche Ltée au prix de vingt-six mille dollars (26 000.00\$) avant taxes pour les travaux sur la rue de la Pruchière.

237.08.11 CHOIX D'UNE FIRME D'INGÉNIEUR DANS LE CADRE DU PROJET D'AMÉNAGEMENT DES RUES PAQUET ET OUELLET

ATTENDU QUE le promoteur monsieur Raymond Ouellet a vendu des terrains sur les rues Paquet et Ouellet et que les acquéreurs désirent se construire dans des délais rapprochés;

ATTENDU QUE les services d'électricité, de câble et de téléphone nécessitent des niveaux de rue afin d'installer les poteaux nécessaires à l'installation de ces services;

ATTENDU QUE les appels d'offres sous invitation ont été envoyés aux firmes Roche de Montmagny et BPR de Rimouski;

ATTENDU QUE BPR a soumissionné à 9560.00 \$ et Roche à 11 300.00 \$ les deux montants étant taxes en sus;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents accepter la soumission de la firme BPR de Rimouski au prix de neuf mille cinq cent soixante dollars (9 560 \$) avant taxes pour le projet d'aménagement des rues Paquet et Ouellet.

AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT AFIN DE DÉFINIR LES LIMITES DE VITESSE DANS LE RANG DE LA CANELLE

Avis de motion est par la présente donné par M. Robert Bérubé qu'à une prochaine réunion, un règlement portant sur les limites de vitesse dans le rang de la Canelle sera présenté.

PARTICIPATION AU GUIDE VACANCE DE L'ATR 2011

Ce point est remis à une réunion ultérieure.

RENCONTRE AVEC L'ORGANISME OBAKIR DU 31 AOÛT 2011 A 19H30 (SUIVI D'UNE RENCONTRE DE TRAVAIL)

Point informatif. L'organisme OBAKIR rencontrera le conseil le mercredi 31 août à 19h30 à la salle du conseil.

Rappel sur l'utilisation extérieure de l'eau provenant de l'aqueduc public

La période d'arrosage réglementée s'étend du 15 mai au 15 octobre et les heures permises pour les pelouses sont de 19h00 à 22h00, tout dépendant de votre numéro civique :

Lundi, mercredi et vendredi : numéros civiques PAIRS

Mardi, jeudi et samedi : numéros civiques IMPAIRS



Des nouvelles de nos organismes



Lancement officiel du livre «Qu'est-ce qu'on mange? Express » le mercredi 12 octobre

Nous invitons toute la population au lancement de la plus récente parution des CFQ. Pour l'occasion Tommy Lavoie, journaliste au journal Le Placoteux, sera présent lors d'un « 5 à 7 » qui se tiendra dans la toute nouvelle cuisine du Centre municipal.

Des bouchées vous seront offertes, toutes inspirées du nouveau livre. Pour la modique somme de 13\$, vous aurez la possibilité de vous procurer le volume, qui de toute façon, ne sera en vente qu'auprès des Cercles de Fermières du Québec.

Le tout sera suivi d'une conférence sur le cancer du sein et de notre réunion mensuelle. Nous vous attendons en grand nombre, membre et non membre, afin de faire de cet événement un succès.

Marie Parent, présidente
(418) 852-1697



25^e anniversaire du Club Optimiste de Saint-Pacôme

Le 21 mai dernier, le Club Optimiste de Saint-Pacôme célébrait son 25^e anniversaire de fondation. Ce fut l'occasion de souligner l'engagement et le dynamisme de ses membres fondateurs, de ses présidents et présidentes, de tous ceux et celles qui se sont joints, au fil des ans, à notre club jeunesse.

Ont répondu à notre invitation des représentants des divers organismes de la municipalité, des clubs optimistes de la zone et du district Est-du-Québec et Acadie. Leur présence fut grandement appréciée. Tous ensemble, nous avons fraternisé, échangé de nombreux souvenirs qui ont marqué ces 25 années d'existence.

On ne saurait passer sous silence le dévouement, l'engagement et la disponibilité des membres de notre club. Pour tout ce qu'ils ont accompli au fil des

ans, pour tous les succès remportés parfois, malgré bien des difficultés, pour leur souci du mieux-être de notre communauté, surtout de notre jeunesse, une fois de plus, nous les félicitons et les remercions très sincèrement. **Un gros merci** à tous nos commanditaires qui nous ont permis de faire de ce 25^e, une fête hautement réussie.

Et le travail continu ! Ensemble, nous pouvons encore réaliser de belles choses pour « *inspirer le meilleur chez les jeunes.* » Gardons en notre esprit le dernier message de Jack Layton qu'il a légué le 20 août 2011 :

*« L'amour est cent fois meilleur que la haine.
L'espoir est meilleur que la peur.
L'optimisme est meilleur que le désespoir.
Alors, aimons, gardons l'espoir et restons optimistes.
Et nous changerons le monde. »*

Le Comité organisateur du 25^e



PETITES CHRONIQUES DE LA REGIE INTERMUNICIPALE EN PROTECTION INCENDIE.

VOICI QUELQUES CONSEILS A METTRE EN PRATIQUE.

Prévention

- ✓ Installer un avertisseur de fumée à chaque étage, vérifier son fonctionnement régulièrement (si c'est un modèle à pile, la vérifier régulièrement) et changer les avertisseurs tous les 10 ans.
- ✓ Installer un extincteur portatif dans la cuisine et apprendre comment l'utiliser et l'entretenir. Il faut s'informer de son fonctionnement à l'achat.
- ✓ Ne jamais fumer au lit.
- ✓ Ne jamais laisser une casserole ou une poêle chauffer sur une cuisinière sans surveillance et être prudent lors de l'utilisation d'appareils de cuisson.
- ✓ Faire installer les appareils de chauffage par des entrepreneurs qualifiés, et les faire inspecter au moins une fois par année.
- ✓ Ranger hors de la portée des enfants : chandelles, allumettes, briquets et tout autre article de fumeur.

- ✓ Faire installer et vérifier le panneau électrique par un maître électricien et utiliser les fusibles et les disjoncteurs selon la capacité du circuit.
- ✓ Entreposer les liquides inflammables loin des sources de chaleur et hors de la portée des enfants.
- ✓ Élaborer un plan d'évacuation.

Lors d'un incendie :

- ✓ Faire sortir immédiatement tous les occupants du domicile selon les procédures prévues dans le plan d'évacuation.
- ✓ Il est important de fermer la porte de la pièce où l'incendie a pris naissance.
- ✓ Par la suite, il faut immédiatement appeler le 9-1-1.
- ✓ En respectant le plan d'évacuation, il sera possible de savoir si tous les occupants ont été évacués. Si un occupant n'est pas présent au lieu de rassemblement, il faut en informer les pompiers dès leur arrivée sur les lieux.
- ✓ Il est important d'évacuer les lieux de l'incendie en marchant à quatre pattes pour diminuer les effets de la fumée qui est toxique.
- ✓ Il ne faut jamais retourner dans un immeuble en flammes, même pour porter secours à un proche.
- ✓ Si les vêtements d'une personne prennent feu, cette dernière doit s'immobiliser, se jeter au sol et rouler sur elle-même (arrête-tombe-roule).

L'arc-en-ciel du coeur



Souper-conférence L'arc-en-ciel du coeur

Le mercredi 19 octobre, à 18 h, aura lieu un souper-conférence au Club de Golf de St-Pacôme. M. René Racine, psychologue, nous entretiendra des « ingrédients pour être heureux au quotidien et d'une façon permanente ».

Au menu : poitrine de poulet aux pêches.
Coût : 15 \$ taxes et pourboire compris.
Réservation des billets : 856-2282 (Roger) ; 856-3596 (Victor) ; 856-1090 (Madeleine) et 492-2096 (Tabagie Lunik).

Bienvenue à tous.



Comité 50 ans de la Côte des Chats

Dans le cadre des fêtes du 50e anniversaire de fondation du centre de ski Côte des Chats de Saint-Pacôme, plusieurs personnes nous ont prêté des photos. Nous sommes donc à la recherche de l'identité de ces personnes et en quelle année la photo aurait été prise. Vous reconnaissez-vous?? Reconnaissez-vous quelqu'un de votre entourage?? Si oui, communiquez avec Mme Lise Dubé au 852-2340 ou encore par internet à lise.dub@videotron.ca



Un calendrier souvenir est présentement en vente au coût de 12,00\$, 14 mois de photos souvenirs, de dates d'événements et de dates historiques. Procurez-vous le auprès des membres du comité.

Vous êtes invités à venir visiter notre site web:

www.50ansdelacotedeschats.com

Plusieurs informations importantes s'y retrouvent, des photos, etc.

N'oubliez pas l'ocktoberfest

le 29 octobre 2011

À suivre... le 19 novembre 2011 un grand casino où amusement et plaisir garantis vous attendent!





10^e Prix Saint-Pacôme

André Gagnon président d'honneur

Le 10^e gala du Prix Saint-Pacôme du roman policier aura lieu le 24 septembre prochain en soirée. Nous sommes heureux d'annoncer que monsieur André Gagnon, un fidèle complice de la Société depuis ses tout débuts, a accepté la présidence d'honneur du gala pour ce dixième anniversaire. Nous serons ravis de l'accueillir une fois de plus chez lui.

La lutte sera chaude

Trente-quatre candidats sont en lice cette année. Et pas des moindres. Les plus connus côtoient de surprenants nouveaux venus, les styles s'affirment. On voit se développer au fil des éditions une véritable littérature policière – oserons-nous dire nationale? – qui n'a plus grand-chose à envier aux littératures d'Islande ou d'ailleurs. Des polars avec une personnalité.

Après-midi en toutes lettres

C'est cette évolution que souligneront les activités de la journée, avec en primeur la nouvelle recension de Norbert Spehner, *Le roman policier en Amérique française*, tome 2. On se souviendra que le lancement du tome 1, en 2000, avait précédé de quelques mois la création de la Société du roman policier de Saint-Pacôme et du Prix Saint-Pacôme. On discutera de cette féconde décennie avec l'auteur Norbert Spehner, l'éditeur Jean Pettigrew et quelques autres amants du genre.

Rendez-vous à l'automne

C'est donc à Saint-Pacôme que seront les amateurs de polar le 24 septembre 2011 pour la fête du livre et des auteurs.

Les romans en candidature sont disponibles à la Librairie L'Option de La Pocatière, faciles à repérer, ils ont leur section particulière. Faites-vous plaisir!

-30-

Note : Merci de publier les adresses web et Facebook à défaut de la liste complète des auteurs.

Source : Éliane Vincent

Société du roman policier de Saint-Pacôme

Les candidats

au Prix Saint-Pacôme 2011

Éric Amsellem
Luc Baranger
François Barcelo
Alain Beauchemin
Philippe Beaudoin
David Bergeron
Chrystine Brouillet
Michel Châteauneuf
Jacques Côté
Andrée Dahan
Dominique Damien
Patrick de Friberg
Marie de la Corneille
Michaël Draper
André Duchesne
Varda Étienne
Jean Louis Fleury
Danielle Forget
Sylvain Houde
André K. Baby
Sergio Kokis
Benoît L'Herbier
Guillaume Lapierre-Desnoyers
André Marois
Sylvain Meunier
Martin Michaud
Christian Morissette
Stanley Péan
Luis Samson
Patrick Sénécal
Johanne Seymour
Michel Vézina
Daniel Vigneau

Tous les détails au
www.st-pacome.ca/polar



Société du roman policier
de Saint-Pacôme

**SPÉCIAL DE
PRÉ-SAISON**



L ! SPÉCIAL ! SPÉCIAL ! SPÉCIAL !
KI PLANCHE SKI PLANCHE SKI PLANCHE SKI PLANCHE SKI

**RABAIS SUR LES CARTES DE SAISON
JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE**

ADULTES

JUNIORS

5 ANS ET -

6 à 15 ans

~~245 \$~~ / **150 \$**

~~215 \$~~ / **120 \$**

~~85 \$~~ / **60 \$**

Forfaits familles également disponibles

www.stationpleinair.com
www.50ansdelacotedeschats.com
Tél. : 418-852-2430

DATES À RETENIR

Octobre 2011

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
HEURES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE Les dimanches de 10h00 à 12h00, les mardis de 18h30 à 20h30 et les jeudis de 14h00 à 16h00 Téléphone : 418-315-0579						1
2 Brunch Association Personnes handicapées Bibliothèque De 18h30 à 20h30 	3 Fermières C.A. 19h30	4 Vidanges 1 Bibliothèque De 18h30 à 20h30 	5	6 Âge d'or cartes 13h00  Bibliothèque De 14h00 à 16h00 	7 Vidanges 2	8
9 Bibliothèque De 18h30 à 20h30 	10 Action de grâce Bureau municipal fermé	11 Récupération 1 Bibliothèque De 18h30 à 20h30 	12 Fermières réunion mensuelle 5 à 7 lancement du livre	13 Âge d'or cartes 13h00  Bibliothèque De 14h00 à 16h00 	14 Récupération 2	15
16 Bibliothèque De 18h30 à 20h30 	17	18 Vidanges 1 Bibliothèque De 18h30 à 20h30 	19	20 Âge d'or cartes 13h00  Bibliothèque De 14h00 à 16h00 	21 Vidanges 2	22 Âge d'or danse
23 Bibliothèque De 18h30 à 20h30 	24 Fermières C.A. 19h30	25 Récupération 1 Bibliothèque De 18h30 à 20h30 	26	27 Âge d'or cartes 13h00  Bibliothèque De 14h00 à 16h00 	28 Récupération 2	29
30 Bibliothèque De 18h30 à 20h30 	31 Fermières C.A. 19h30					

Date de tombée : 10 octobre 2011

Prochaine parution : 19 octobre 2011